FORMATION OBLIGATOIRE ☐ OUI ☒ NON

CONDUITE D'ÉLEVAGE EN POST-SEVRAGE ET ENGRAISSEMENT

OBJECTIFS

> Assurer les tâches spécifiques de la **conduite des porcelets et porcs charcutiers**, en atelier post-sevrage et engraissement en abordant la trilogie : techniques d'élevage, éléments réglementaires et de sécurité.

INTERVENANTS

Christine Meymerit, formatrice experte en élevage porcin, ou autre formateur expert spécifique à l'élevage porcin.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

> 19 février 2026
> Interface Elevage 57 rte de Samadet 64410 Arzacq-Arraziguet
> 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège
INTERFACE ELEVAGE
57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société
Christine MEYMERIT
06 30 49 54 43
interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription
Emilie LARRAS
07 88 72 62 28
formation.interface.elevage@gmail.com

CONDUITE D'ÉLEVAGE EN POST-SEVRAGE ET ENGRAISSEMENT

ELEVAGE PORCIN

PROGRAMME

> Objectifs de production

> Critères techniques de suivi

> Les voies d'amélioration de l'Indice de Consommation et de la plus value

> Conduite d'élevage après sevrage et en période de post-sevrage (alimentation, ambiance, santé des animaux)

> Conduite en phase d'engraissement (alimentation, ambiance, santé)

> Déplacement, tri, transfert d'animaux (comportement du porc et méthodologie)

> Préparation des porcs avant abattage

> Les bordereaux d'abattage (poids, critères de qualité, plus-value)

> Synthèse des points de vigilance à maitriser en phase de post-sevrage et engraissement

> Bilan de la journée

DURÉE
1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC
ELEVEURS OU SALARIÉS EN ÉLEVAGE PORCIN

PRÉ-REQUIS
AUCUN

PÉDAGOGIE
MÉTHODE PARTICIPATIVE ET ACTIVE, ANALYSE DE SITUATION, EXERCICES SUR ÉTUDE DE CAS, ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES ET DE BONNES PRATIQUES, VISITE D'UN ÉLEVAGE SI POSSIBLE

EVALUATION DES ACQUIS
AUTODIAGNOSTIC EN DÉBUT ET FIN DE SESSION, QUIZ

COÛT PÉDAGOGIQUE
• AGRICULTEUR : 180,83€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 217€ TTC PRIS EN CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE : 196€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 235,20€ TTC PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPIAT.
• POUR LES AUTRES OPCO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles **situations de handicap**, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les **meilleures conditions**.

Indicateurs de performances : 95% taux de satisfaction des bénéficiaires, 95% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 728 bénéficiaires formés en 2025.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.